



## Demi/part pour handicap

-----  
Par hippo

bonjour

je perçois une rente A/T de 40% invalidité pensant avoir droit à la demi/part (supp) mais les impôts refuse motif ne sont que concernés les rentes versées pour maladies professionnelles qui sont assimilées comme pension les rentes versées pour accidents ou de trajet comme mon cas sont exclus de la législation sauf si vous avez une autre pension en plus votre rente pour accident peut être cumulée pour atteindre les 40% , je trouve ce dispositif injuste